

**MINISTRE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
ETUDES
ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

**DIRECTION DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Tableau de bord statistique 2018



Avec l'appui du Sous-programme Statistiques
du Programme d'appui à la gestion publique et
aux statistiques (PAGPS/SPS)

Novembre 2019

Sommaire

Liste des graphiques	3
Liste de cartes	3
Liste des tableaux	3
Sigles et abréviations.....	5
Avant-propos	7
Résumé.....	8
Introduction	9
1. Les ressources humaines	10
1.1. Effectif du personnel du MUH.....	10
1.2. L'évolution de l'effectif selon le sexe.....	10
1.3. Le personnel spécifique et non spécifique.....	11
1.4. La répartition du personnel selon la zone	12
2. Les ressources financières	13
2.1. Les dotations budgétaires du MUH.....	13
2.2. Les dépenses de personnels	14
2.3. Les dépenses de fonctionnement	15
2.4. Les dépenses de transfert.....	16
2.5. Les dépenses d'investissement	17
2.6. La dotation budgétaire par programme	17
3. Les recettes du ministère	18
3.1. Les recettes globales.....	18
3.2. Le recouvrement des recettes par nature	19
3.3. Le recouvrement des recettes par régie	19
4. Les ressources matérielles.....	20
5. Les agréments délivrés par le MUH et les actes de construire	20
5.1. Agréments techniques.....	20
5.1.1. Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment	20
5.1.2. Les agréments techniques en urbanisme	20
5.1.3. Les agréments techniques en expertise immobilière.....	21
5.1.4. Les agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière.....	21
5.1.5. Les agréments techniques en géomètre expert	22
5.1.6. Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte	22
5.1.7. Les agréments techniques en bâtiments	23

5.2.	Les actes de construire	23
5.2.1.	Les nouvelles demandes de Permis de construire.....	23
5.2.2.	Le traitement des demandes de Permis de construire.....	24
6.	Les documents de planification.....	26
7.	Les titres fonciers et les actes divers liés au foncier : Titres de propriété, Bornage de terrain .	27
7.1.	les titres fonciers délivrés.....	27
7.2.	Le bornage de terrain	27
8.	La maîtrise d’ouvrage déléguée	28
9.	Le contrôle de constructions et d’aménagements	28
10.	Les constructions de logements	29
11.	Le foncier : la demande et les superficies demandées.....	30
11.1.	La demande de terrains.....	30
11.2.	Les avis portés par les services du MUH sur les dossiers de demandes de terrains	31
11.3.	Les demandes enregistrées par type de bénéficiaires	32
11.4.	Les demandes enregistrées selon la zone.....	32
11.5.	La superficie (ha) demandée par zone et suivant l’avis porté par les services du MUH	33
Conclusion.....		34
12.	les annexes.....	35
12.1.	l’équipe de rédaction.....	35
12.2.	La définition de concepts.....	37
12.3.	La méthodologie	39

Liste des graphiques

Figure 1 : Evolution de l'effectif du personnel	10
Figure 2 : Evolution de l'effectif selon le sexe	11
Figure 3 : Personnel spécifique et non spécifique	11
Figure 4 : Répartition du personnel par zone.....	12
Figure 5 : Evolution des dotations budgétaires en million.....	14
Figure 6 : Evolution des taux d'exécution du budget (%).....	14
Figure 7 : Dotation en dépenses de personnels (en million)	15
Figure 8 : Taux d'exécution des dépenses de personnels (%).....	15
Figure 9 : Les dépenses de fonctionnement (en million)	16
Figure 10 : Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement.....	16
Figure 11 : Dotations en dépenses de transfert (en million)	17
Figure 12 : Taux d'exécution des dépenses de transfert (%)	17
Figure 13 : Dotation en dépenses d'investissement (en million).....	17
Figure 14 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement (%)	17
Figure 15 : Dotation budgétaire par programme (en million)	18
Figure 16 : Prévisions et réalisations de recettes globales (en milliers)	18
Figure 17 : Recouvrement des recettes des quatre principales natures de recettes	19
Figure 18 : Agréments techniques en ingénierie du bâtiment.....	20
Figure 19 : Agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière.....	22
Figure 20 : Répartition des nouvelles demandes de Permis de construire suivant le genre (2018).....	24
Figure 21 : Nombre de titres fonciers délivrés.....	27
Figure 22 : Nombre de demandes de bornage selon la nature du terrain.....	28
Figure 23 : Nombre de demandes de bornage selon le genre	28
Figure 24 : Nombre de constructions contrôlées suivant le résultat du contrôle	29
Figure 25 : Nombre de logements construits.....	30
Figure 26 : Demandes de terrains enregistrées	31
Figure 27 : Avis portés par les services du MUH sur les dossiers de demandes de terrains	31
Figure 28 : Demandes enregistrées selon la nature du terrain.....	33
Figure 29 : Superficie demandée en zone lotie.....	33
Figure 30 : Superficie demandée en zone hors lotissement	33

Liste de cartes

Carte 1 : Répartition du personnel par Direction régionale.....	13
Carte 2 : Répartition des documents de planification élaborés.....	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taux d'exécution des dotations budgétaires par programme	18
Tableau 2 : Recouvrement des recettes par régie	19
Tableau 3 : Ressources matérielles	20

Tableau 4 : Agréments techniques en urbanisme.....	21
Tableau 5 : Agréments techniques en expertise immobilière	21
Tableau 6 : Agréments techniques en géomètre expert.....	22
Tableau 7 : Agrément techniques d'exercice de la profession d'architecte par région de provenance	23
Tableau 8 : Agréments techniques en bâtiments par région de provenance.....	23
Tableau 9 : Les nouvelles demandes de Permis de construire	24
Tableau 10 : Répartition des demandes suivant l'avis de la commission	25
Tableau 11 : Répartition des demandes suivant l'avis de la commission et par catégorie de permis..	25
Tableau 12 : situation des documents de planification élaborés.....	26
Tableau 13 : nombre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée	28
Tableau 14 : Demandes enregistrées par type de bénéficiaires	32

Sigles et abréviations

ACOMOD-Burkina	:	Agence de conseil et de maîtrise d'ouvrage déléguée en bâtiment et aménagement urbain
CEFAC	:	Centre de facilitation des actes de construire
CEGECI	:	Centre de gestion des cités
DADF	:	Direction des affaires domaniales et foncières
DAF	:	Direction de l'administration des finances
DGAHC	:	Direction générale de l'architecture de l'habitat et de la construction
DGC-OAC	:	Direction générale du contrôle des opérations d'aménagements et de constructions
DGDR	:	Direction générale du désenclavement rural
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGR	:	Direction générale des routes
DGTTM	:	Direction générale des transports terrestres et maritimes
DGUVT	:	Direction générale de l'urbanisme, de la viabilisation et de la topographie
DRH	:	Direction des ressources humaines
DSS	:	Direction des statistiques sectorielles
ha	:	Hectare
INSD	:	Institut national de la statistique et de la démographie
km	:	Kilomètre
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MENA	:	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
MESSRS	:	Ministère des enseignements secondaires supérieurs et de la recherche scientifique
MUH	:	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat
Nc	:	Non concerné
Nd	:	Non déclaré
PAG-PS	:	Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques
RA	:	Réserves administratives
RF	:	Réserves foncières
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitation
SDDEP	:	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDGDU	:	Schéma directeur de drainage des eaux pluviales
SDI	:	Schéma directeur de gestion des déchets urbains
SDS	:	Schéma Directeur Informatique
SIU	:	Schéma Directeur de la Statistique

SONATUR : Société nationale d'aménagement des terrains urbains

Avant-propos

L'élaboration de l'annuaire statistique 2018 permet au Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUH) de produire son tableau de bord. Il identifie les niveaux de performance atteints, leurs points forts et leurs points faibles. Cet exercice annuel de rédaction du tableau de bord statistique met en lumière les avantages que l'administration et les utilisateurs peuvent tirer de l'analyse de données plus détaillées et diversifiées.

Bien que descriptif, le tableau de bord du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat 2018 fournit l'information essentielle aux utilisateurs et aux décideurs à travers l'exploitation de série de données sur la période 2009-2018. C'est le fruit des efforts conjugués des différentes structures du ministère.

L'accompagnement financier et matériel dont a bénéficié la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) dans l'élaboration du présent document a permis au MUH de disposer davantage de données en vue d'approfondir l'analyse du secteur de l'urbanisme et de l'habitat.

Les résultats obtenus sont encourageants, en particulier en termes de facilitation d'échanges de données. En ce sens, j'encourage les structures à rester dans cette lancée et j'exhorte l'ensemble des services à s'inscrire dans cette dynamique.

Je voudrais traduire ma reconnaissance à l'endroit des partenaires techniques et financiers notamment le Programme d'appui à la gestion publique et aux statistiques (PAGPS) pour leur appui. Mes félicitations vont à l'endroit de l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'élaboration du présent rapport.

Le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat

Maurice Dieudonné BONANET

Officier de l'Ordre National

Résumé

En 2018, le ministère emploie 576 travailleurs dont 110 femmes. Le personnel spécifique représente la moitié de l'effectif total. L'effectif en 2018 est le triple de celui de 2009.

En 2018, le budget du ministère est de 4,3 milliards de FCFA. C'est la plus faible dotation enregistrée sur la période 2009-2018. Les dépenses de personnel sont de 35 %, les dépenses de fonctionnement 12 % et les dépenses d'investissement 47 %.

Les recettes globales générées par le ministère sont de 550 millions en 2018 pour une prévision de 525 millions, soit un taux de recouvrement de 105 %. Les prestations de la DGAHC représentent 54 % des recettes du ministère. Sur la période 2009-2018, les recettes recouvrées s'élèvent à 2,4 milliards.

Sur la période 2009-2018, le ministère a délivré 513 agréments pour les ordres professionnels et la promotion immobilière. Les agréments techniques en promotion immobilière représentent 48 % des agréments.

Entre 2017 et 2018, sur un total de 1 438 constructions contrôlées, 7 % disposent d'un permis de construire.

En 2018, le MUH a examiné 5 948 dossiers de demande de terrain sur l'ensemble du pays dont les trois quarts en zone hors lotissement. Un avis favorable est prononcé pour 45 % des dossiers.

Dans le domaine du logement, ce sont 1 770 logements qui sont construits en 2018 en partenariat public-privé. De 2009 à 2018, l'ensemble des promoteurs ont construit 3 846 logements dont 88 % par les promoteurs immobiliers privés.

En 2018, le CEFAC a reçu 825 nouvelles demandes de permis de construire, toutes exprimées dans la région du Centre. Les demandes de permis de catégorie C représentent 87 % de la demande totale. Il a également examiné 940 demandes de permis de construire dont 90 % ont reçu un avis favorable de la commission d'instruction.

Introduction

S'inscrivant dans la stratégie de développement de la statistique au niveau national, le tableau de bord constitue un éclairage guidant la planification, l'élaboration des politiques et des programmes, et l'allocation des ressources. Il fournit un état de la situation sommaire et met en évidence les faits saillants. Il couvre la période 2009-2018 et porte sur les ressources financières, matérielles et humaines, le foncier, les logements, les agréments, les actes de construire, le contrôle des constructions et des aménagements, la maîtrise d'ouvrage déléguée et les documents de planification. Les résultats seraient meilleurs si la totalité des besoins de données était satisfaite.

Compte tenu de l'importance des réalisations du secteur, il est nécessaire de les inventorier et d'en mesurer l'ampleur de manière pertinente. Pour cela il faudra répondre à trois questions : (i) Quel est le niveau des réalisations atteint par le secteur ? (ii) Quelle est la dynamique qui les caractérise ? (iii) Le niveau excède-t-il ou non le potentiel ?

1. Les ressources humaines

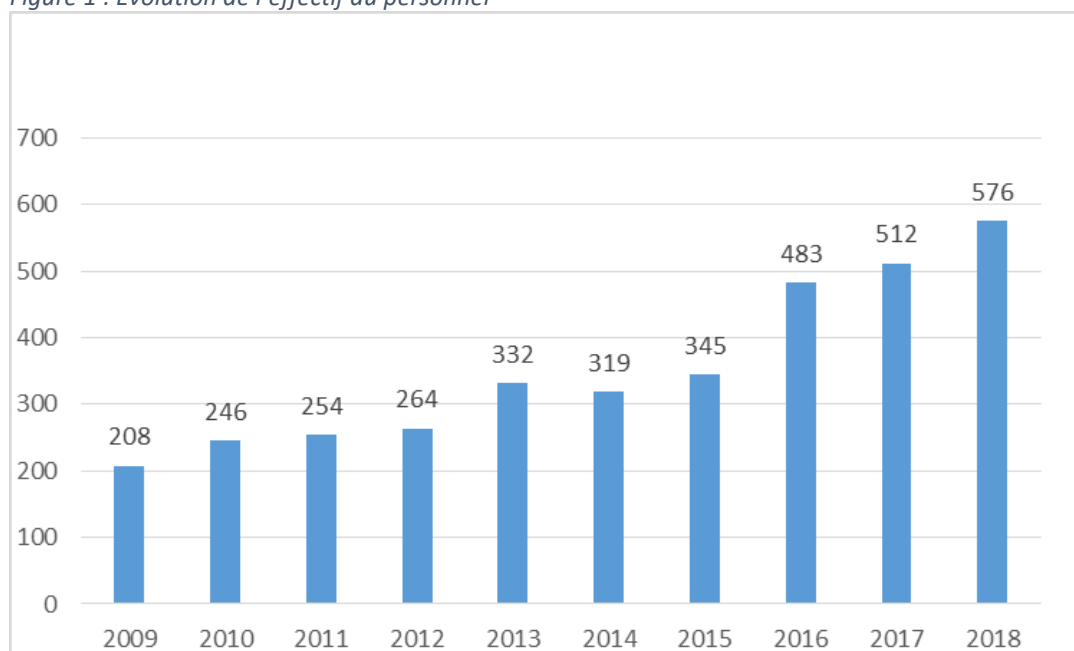
1.1. Effectif du personnel du MUH

- 576 agents en 2018 ;
- Triplement de l'effectif entre 2009 et 2018.

Au 31 décembre 2018, le ministère compte 576 agents, soit une progression de 13 % par rapport à 2017.

L'effectif du personnel passe de 208 agents en 2009 à 576 agents en 2018, soit un triplement sur la période. L'année 2016 se singularise avec un accroissement sensible des effectifs de 40%, soit 138 de plus qu'en 2015. Ceci s'explique par les mises à disposition et les recrutements sur mesures nouvelles ordinaires autorisés par le gouvernement.

Figure 1 : Evolution de l'effectif du personnel



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

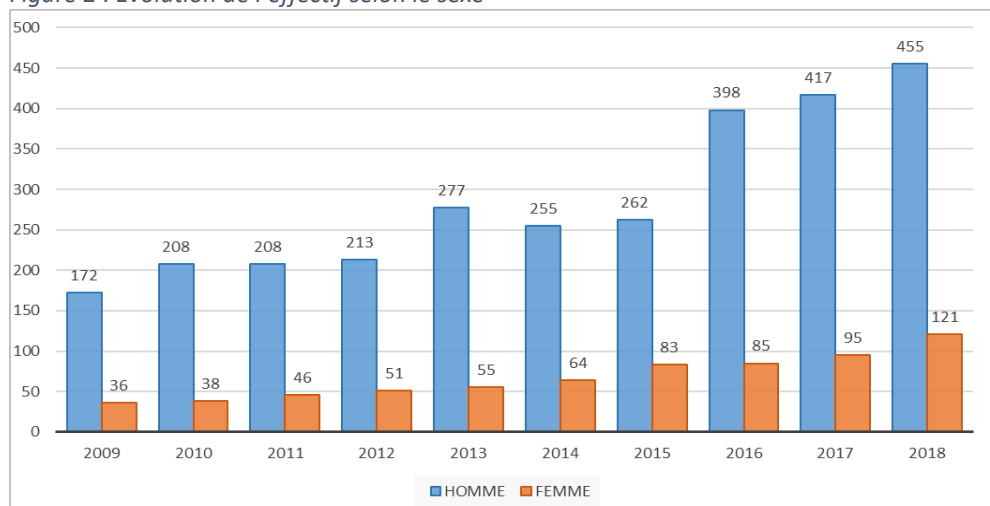
1.2. L'évolution de l'effectif selon le sexe

- 466 hommes et 110 femmes.

En 2018, sur un effectif de 576 agents, les hommes représentent 81 % et les femmes 19 %. Comparativement à 2017, la proportion des femmes dans l'effectif reste stable.

Entre 2009 et 2018, l'écart entre l'effectif des hommes et des femmes est important. En effet, quel que soit l'année, l'effectif des hommes est au moins le triple de celui des femmes.

Figure 2 : Evolution de l'effectif selon le sexe



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

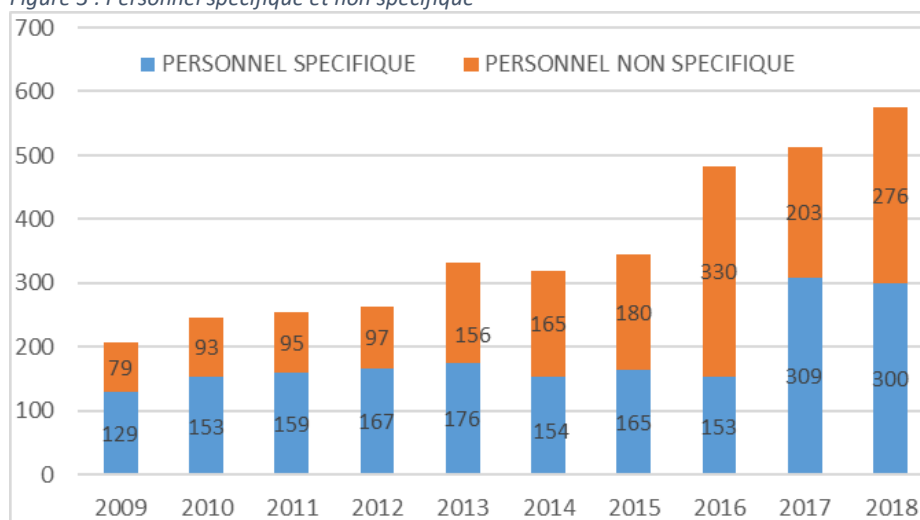
1.3. Le personnel spécifique et non spécifique

- 52% de personnel spécifique ;
- Baisse de la part du personnel spécifique.

En 2018, le personnel spécifique représente 52 % de l'effectif du ministère, soit 300 agents. Ce sont 9 agents spécifiques de moins que l'année précédente.

Entre 2009 et 2013, il y a plus de personnel spécifique que de personnel non spécifique. Cette situation s'est inversée sur la période 2014-2016 et le personnel non spécifique représente 68% de l'ensemble du personnel. Cela s'explique d'une part par la création de plusieurs directions qui emploient plus de personnel non spécifique et d'autre part le départ du personnel spécifique en stage de formation. Depuis 2017, le personnel spécifique a repris le dessus et atteint 60 % de l'effectif total.

Figure 3 : Personnel spécifique et non spécifique



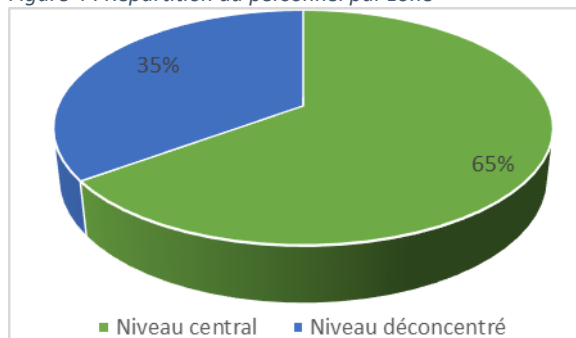
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

1.4. La répartition du personnel selon la zone

- En 2018 : 374 agents au niveau central et 202 au niveau déconcentré.

Sur un effectif total des agents, les structures centrales comptent 374 agents, soit 65 % de cet effectif.

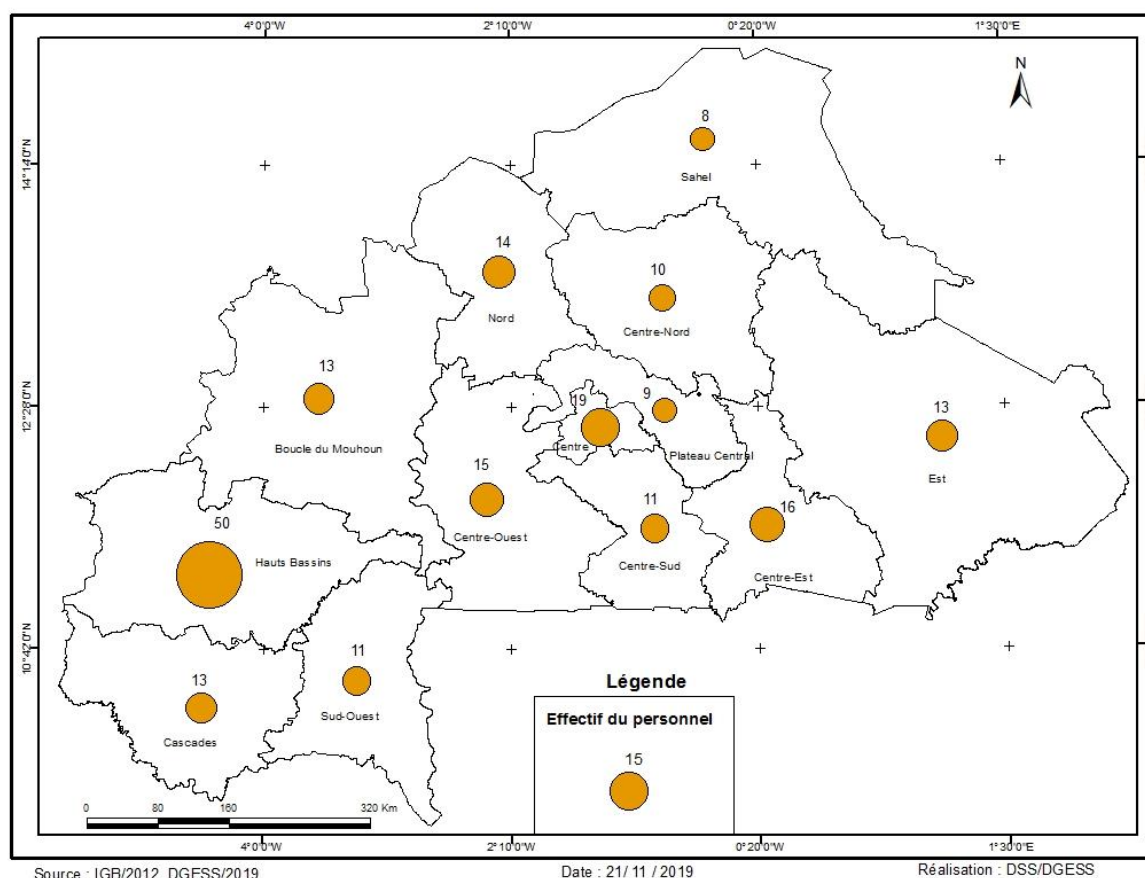
Figure 4 : Répartition du personnel par zone



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Le personnel des directions régionales en 2018 est important dans la région des Hauts Bassins, 50 agents représentant 25% du personnel des directions régionales. Le plus faible effectif est celui de la région du Sahel qui compte 8 agents soit 4% des effectifs régionaux. L'effectif moyen des DRUH est de 16 agents.

Carte 1 : Répartition du personnel par Direction régionale



2. Les ressources financières

2.1. Les dotations budgétaires du MUH

- doublement du budget en 2019 ;
- 94 milliards de cumul du budget entre 2010 et 2019 et un taux d'exécution moyen du budget de 67% ;
- 9 milliards en moyenne annuelle.

En 2019, la dotation budgétaire du ministère est de 8,17 milliards. C'est une hausse de 89% par rapport à 2018.

Sur la période de 2010 à 2019, le cumul des dotations budgétaires est de 94 milliards, soit une dotation moyenne de 9 milliards par an.

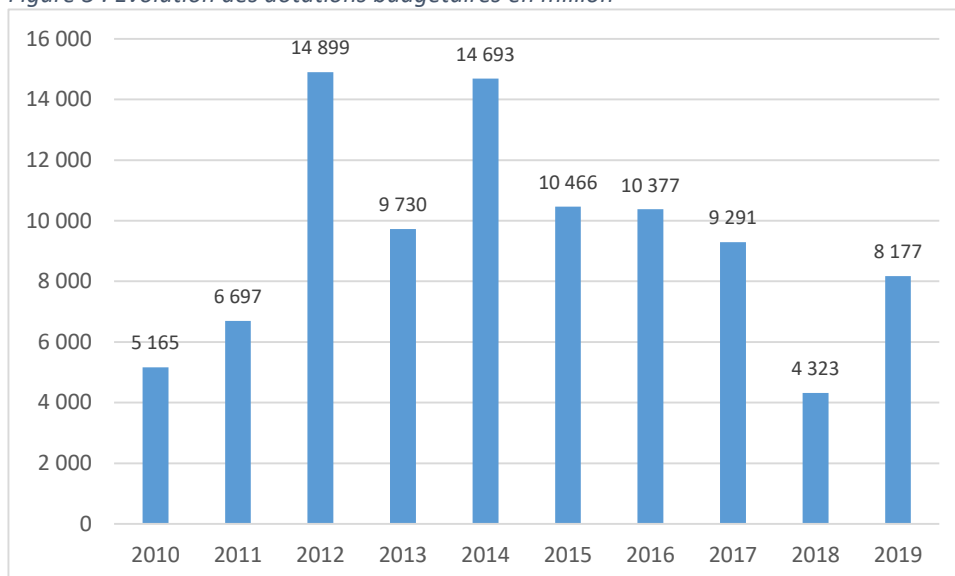
La dotation financière est conséquente en 2012 (14,9 milliards) et 2014 (14,7 milliards). Les dotations budgétaires baissent depuis 2015 passant de 14,7 milliards en 2014 à 4,3 milliards en 2018. Elles ont augmenté de plus de 3 milliards de 2018 à 2019.

Les performances dans l'exécution du budget s'apprécient à travers le taux d'exécution qui vaut 92 % en 2019. Il augmente de 21 point par rapport à l'année précédente.

De 2010 à 2019, le taux d'exécution budgétaire se situe entre 25 % et 92 %, soit un taux d'exécution budgétaire moyen de 67 % par an. Le taux d'exécution le plus faible est de 25 % réalisé en 2011 tandis que ceux de 2013 et 2019 sont les plus performants soit 92 %. Au cours

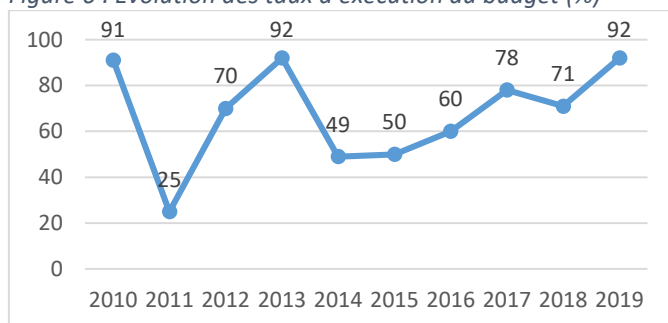
des trois dernières années, le niveau du taux d'exécution est au-dessus de la moyenne de la période d'étude.

Figure 5 : Evolution des dotations budgétaires en million



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 6 : Evolution des taux d'exécution du budget (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

2.2. Les dépenses de personnels

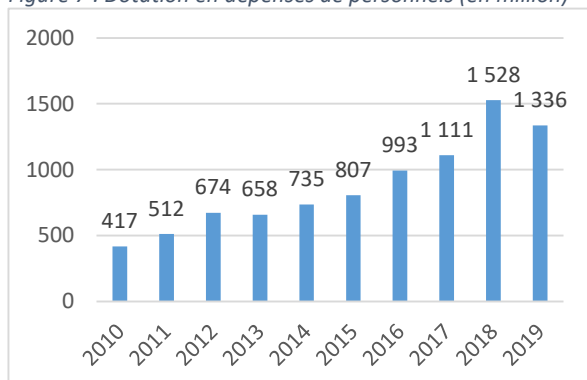
- 1,3 milliard en 2019 ;
- 35% de la dotation du ministère en 2018 ;
- chute du taux d'exécution en 2018 à 54%.

En 2018, la dotation en dépense de personnel est de 1,5 milliards, soit 35 % de la dotation globale du ministère. La dotation budgétaire en dépenses de personnels augmente de 37,5% par rapport à 2017. Le taux d'exécution budgétaire baisse de 97% à 54% soit 43 points de moins.

De 2009 à 2018, le cumul des dotations en dépense de personnel s'élève à 7,9 milliards, soit en moyenne une dotation annuelle de 787 millions.

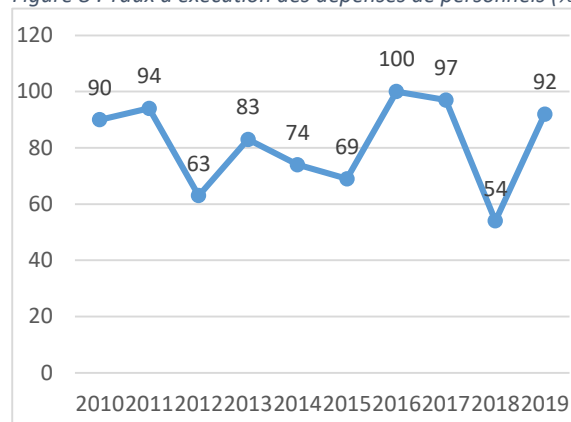
Sur la période 2009-2018, le taux d'exécution oscille entre 54% en 2018 et 107% en 2009.

Figure 7 : Dotation en dépenses de personnels (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 8 : Taux d'exécution des dépenses de personnels (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

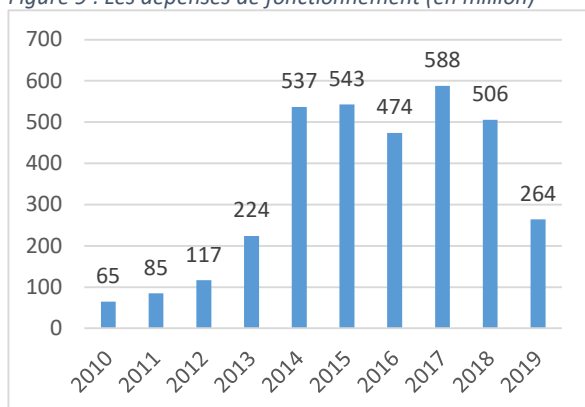
2.3. Les dépenses de fonctionnement

- 506 millions en 2018 ;
- 12% de la dotation budgétaire du ministère.

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont de 506 millions, ce qui représente 12 % du budget de l'année. Elles baissent de 14 % par rapport à 2017.

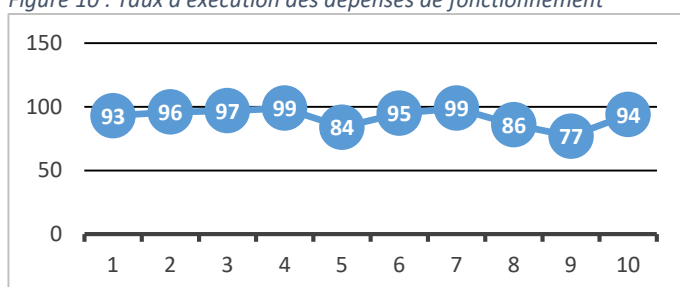
Sur la période de 2009 à 2018, les dépenses de fonctionnement du ministère s'élèvent à 3 milliards, soit en moyenne 300 millions par an. Le taux d'exécution moyen sur la période est de 82 %. Il varie entre 77 % en 2018 et 99 % en 2013.

Figure 9 : Les dépenses de fonctionnement (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 10 : Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

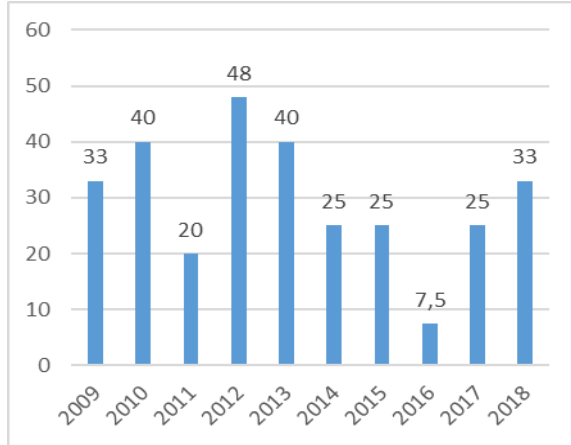
2.4. Les dépenses de transfert

- 33 millions alloués en 2018.

En 2018, les dotations en dépenses de transfert sont de 33 millions, soit 1% de la dotation annuelle. Comparativement à 2017, elles sont en hausse de 32 %.

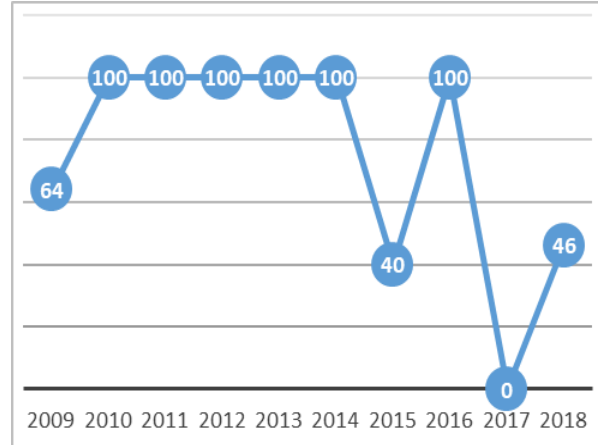
De 2009 à 2018, le cumul des dotations en dépenses de transfert est de 297 millions. Elles se situent entre 7,5 millions en 2016 et 48 millions en 2012 avec une moyenne annuelle de 30 millions. Le taux d'exécution des dépenses de transfert est de 100% à l'exception des années 2009 (64 %), 2015 (40 %), 2018(46 %) et 2017 (0 %).

Figure 11 : Dotations en dépenses de transfert (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 12 : Taux d'exécution des dépenses de transfert (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

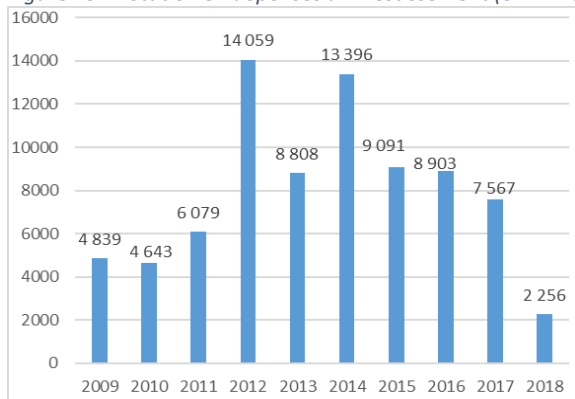
2.5. Les dépenses d'investissement

- 2 milliards affectés en 2018, soit 47 % de la dotation 2018 ;
- Taux d'exécution de 79 % en 2018.

En 2018, le budget alloué aux dépenses d'investissement est de 2 milliards. Il représente 47% du budget annuel. Le taux d'exécution est de 79% avec une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2017.

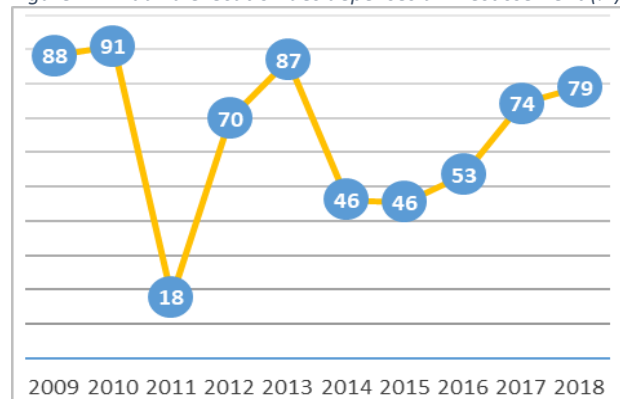
De 2009 à 2018, les dotations en dépenses d'investissements sont de 57 milliards avec une moyenne annuelle de 6 milliards. Les investissements représentent 63% de la dotation globale du ministère sur cette période. Elles se situent entre 2 milliards en 2018 et 14 milliards en 2012. Le taux d'exécution moyen des dépenses d'investissement est de 65%. Il varie de 18% en 2011 à 91% en 2010.

Figure 13 : Dotation en dépenses d'investissement (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 14 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement (%)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

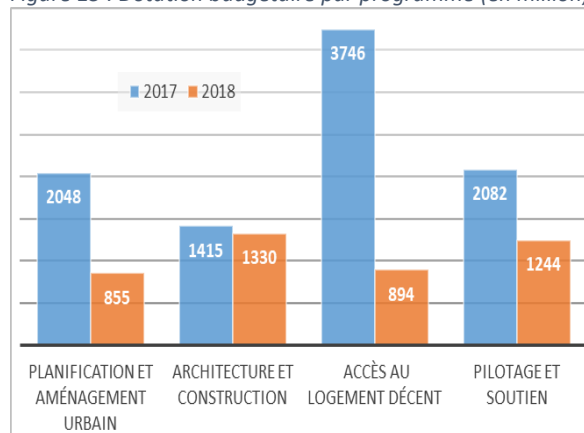
2.6. La dotation budgétaire par programme

- Les dotations de chacun des programmes baissent entre 2017 et 2018 ;
- Programme « accès au logement » : réduit de $\frac{3}{4}$ entre 2017 et 2018.

En 2018, le programme « architecture et construction » bénéficie de la plus forte dotation (1,3 milliard) avec un taux d'exécution de 85 %. Les dotations du programme « accès aux logements décents » plus importantes en 2017 baissent de 76% en 2018.

Par rapport à l'année précédente, tous les programmes budgétaires subissent une baisse de leurs dotations.

Figure 15 : Dotation budgétaire par programme (en million)



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Tableau 1 : Taux d'exécution des dotations budgétaires par programme

Programme	2017	2018
Planification et aménagement urbain	93%	94%
Architecture et construction	100%	85%
Accès au logement décent	59%	68%
Pilotage et soutien	80%	85%

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

3. Les recettes du ministère

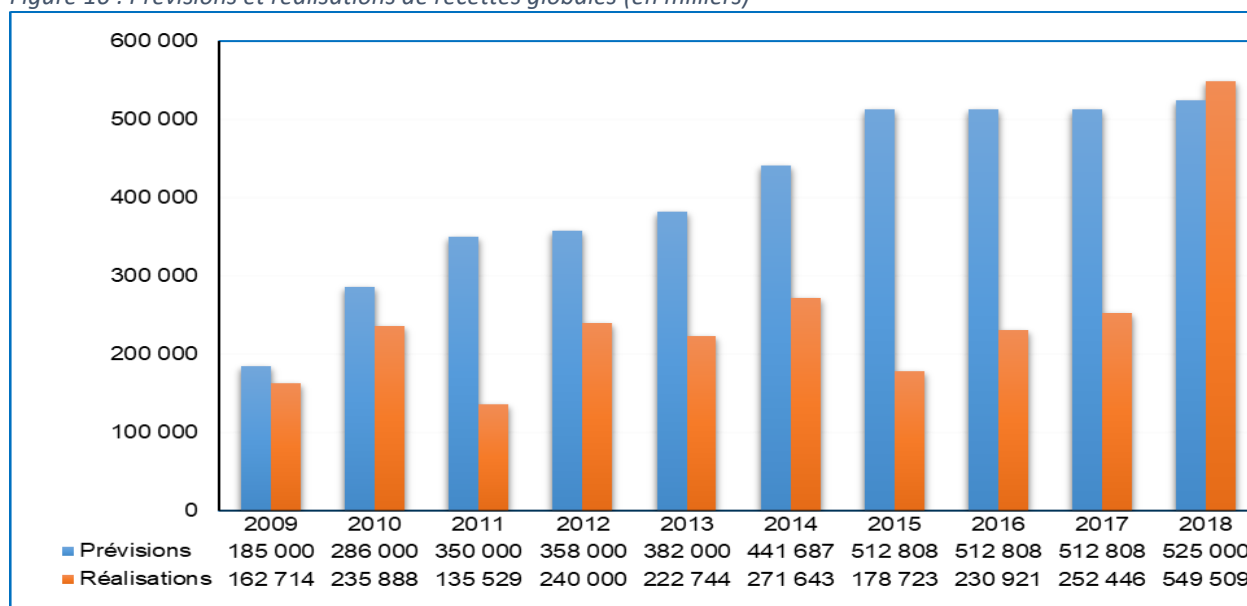
3.1. Les recettes globales

- 550 millions en 2018 ;
- Taux de recouvrement de 105 % en 2018 et de 63 % sur la période 2009-2018.

En 2018, les recettes globales du ministère sont de 550 millions pour une prévision de 525 millions, soit un taux de recouvrement de 105 %. Les recettes ont doublé par rapport à l'année précédente.

Le cumul des recettes réalisées sur la période 2009-2018 s'élève à 2,4 milliards. Le taux de recouvrement varie entre 35% en 2015 et 105 % en 2018. Ce taux de 105% s'explique par le recouvrement des recettes exceptionnelles issues des souscriptions à la campagne nationale d'inscription aux logements effectuée en 2017.

Figure 16 : Prévisions et réalisations de recettes globales (en milliers)



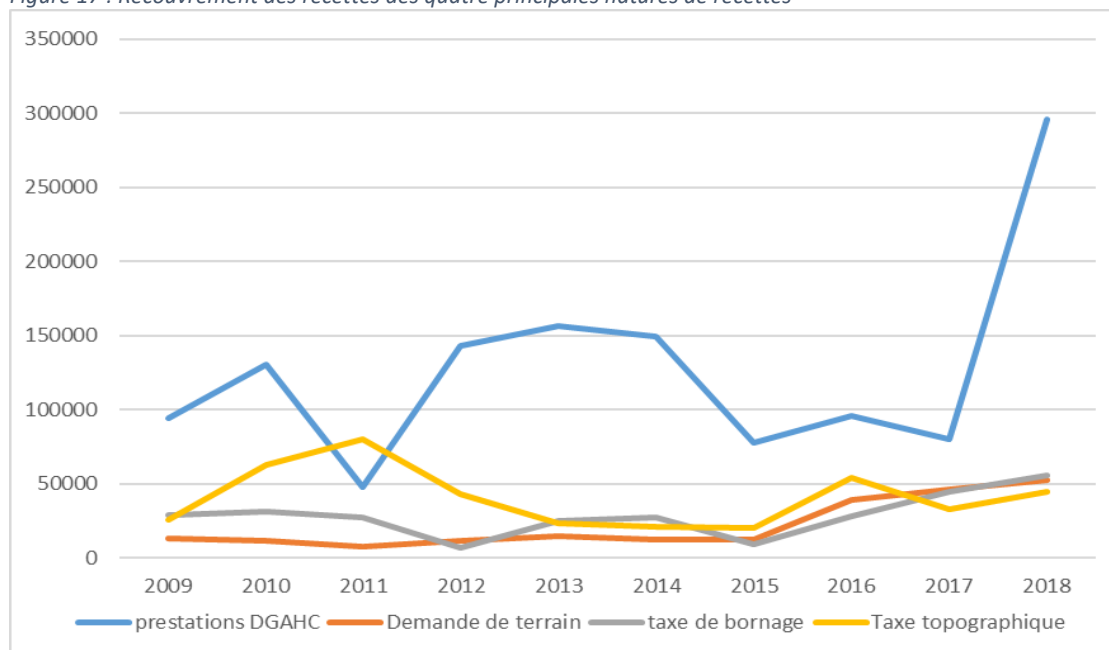
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

3.2. Le recouvrement des recettes par nature

- Les « prestations de la DGAHC » génèrent 54% des recettes en 2018.

En 2018, les recettes des prestations de la DGAHC sont de 296 millions sur une prévision de 200 millions, soit un taux de recouvrement de 148 %. Ces prestations représentent 54 % de l'ensemble des recettes du ministère. Sur les dix dernières années, les recettes de prestations de la DGAHC sont les plus importantes.

Figure 17 : Recouvrement des recettes des quatre principales natures de recettes



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

3.3. Le recouvrement des recettes par régie

- La DGAHC recouvre plus de recettes que prévu.

En 2018, la régie de la DGAHC recouvre 267 millions de recettes sur une prévision de 101 millions, soit un taux de recouvrement de 264 %. C'est la régie de recettes qui recouvre plus de recettes au ministère. Ses recettes doublent entre 2017 et 2018.

La régie de recette de la DGC-OAC enregistre le taux de recouvrement le plus faible (8 %).

Tableau 2 : Recouvrement des recettes par régie

Régie	2018	Variation/2017	Régie	2018	Variation/2017
DGAHC	266 684	418%	DRUH-BM	15 064	112%
DGUVT(1)	107 152	93%	DRUH-SO	6 151	-13%
DGUVT /BV(2)	27 146	41%	DRUH-CN	11 333	29%
DGC-OAC	4 350	12%	DRUH-CE	12 550	110%
DRUH-HB	46 545	-18%	DRUH-CAS	8 096	-12%
DRUH-NORD	6 136	20%	DRUH-CS	6 478	59%
DRUH-EST	8 252	8%	DRUH-PC	7 510	9%
DRUH-CO	10 048	15%	Total	543 495	111%

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

4. Les ressources matérielles

- 10 stations totales (kit topographique complet) en 2018 pour les travaux topographiques ;
- 42 pick up et 40 motos en 2018.

En 2018, le ministère dispose de 10 stations totales, 42 pick-up et 40 motos. Ces ressources sont inégalement réparties entre les différentes structures si bien que certaines ne disposent pas de matériel essentiel.

Pour un effectif de 576 agents, le MUH dispose de 493 bureaux et de 282 ordinateurs de bureau, soit un ratio de 6 bureaux pour 7 agents et un ordinateur pour 2 agents.

Tableau 3 : Ressources matérielles

ordinateur de bureau	ordinateur portable	imprimante	moto	berline	pick-up	station wagon	car	station totale
282	51	231	40	16	42	15	1	10

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

5. Les agréments délivrés par le MUH et les actes de construire

5.1. Agréments techniques

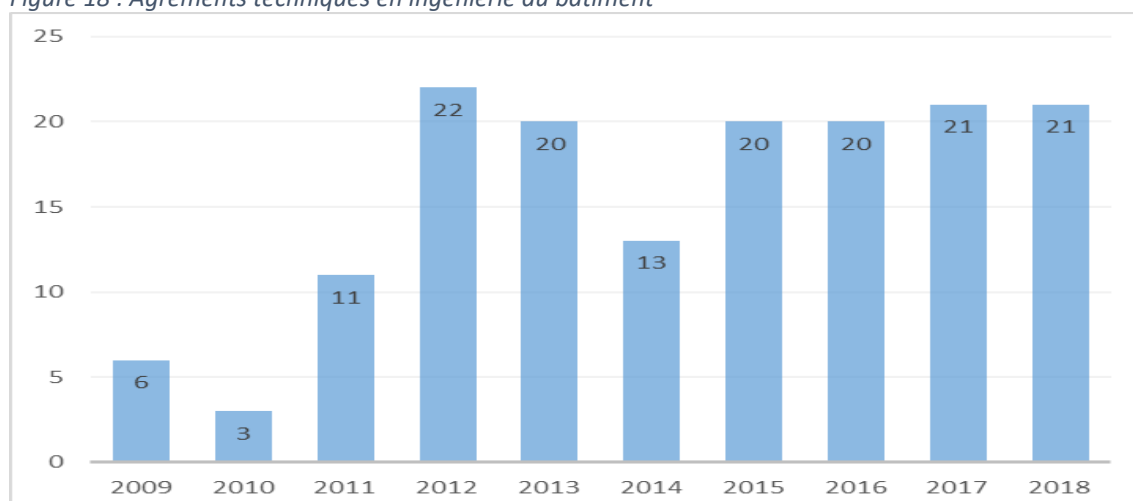
5.1.1. Les agréments techniques en ingénierie du bâtiment

- 21 agréments techniques en ingénierie du bâtiment en 2018.

Le ministère délivre 21 agréments techniques en ingénierie du bâtiment en 2018. C'est le même nombre qu'en 2017.

De 2009 à 2018, le ministère délivre 157 agréments techniques en ingénierie du bâtiment, soit une moyenne de 15 par an. En 2010, le MUH a délivré le moins d'agréments techniques en ingénierie du bâtiment (3) et le plus grand nombre d'agréments délivré est fait en 2012 (22).

Figure 18 : Agréments techniques en ingénierie du bâtiment



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

5.1.2. Les agréments techniques en urbanisme

- aucun agrément technique en urbanisme délivré en 2018 ;
- 14 agréments de 2009 à 2018.

Aucun agrément technique en urbanisme n'est délivré en 2018. C'est la quatrième fois que cela arrive (2018, 2016, 2014 et 2010).

De 2009 à 2018, le ministère a délivré au total 14 agréments techniques en urbanisme soit en moyenne un agrément par an. L'année avec le plus grand nombre d'agréments délivrés est 2013 avec 4 agréments.

Tableau 4 : Agréments techniques en urbanisme

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agréments techniques en urbanisme	3	0	2	1	4	0	1	0	3	0

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

5.1.3. Les agréments techniques en expertise immobilière

- 5 agréments techniques en expertise immobilière délivrés en 2018 ;
- 75 agréments techniques en expertise immobilière délivrés depuis 2009.

En 2018, le ministère a délivré 5 agréments techniques en expertise immobilière. C'est trois fois moins qu'en 2017 (15 agréments).

De 2009 à 2018, le ministère a délivré 75 agréments techniques en expertise immobilière, soit une moyenne de 7 par an. Le plus faible nombre d'agrément délivré est 02 en 2011 et le plus grand nombre 15 en 2017.

Tableau 5 : Agréments techniques en expertise immobilière

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Agréments techniques en expertises immobilières	6	3	2	11	9	5	5	14	15	5

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

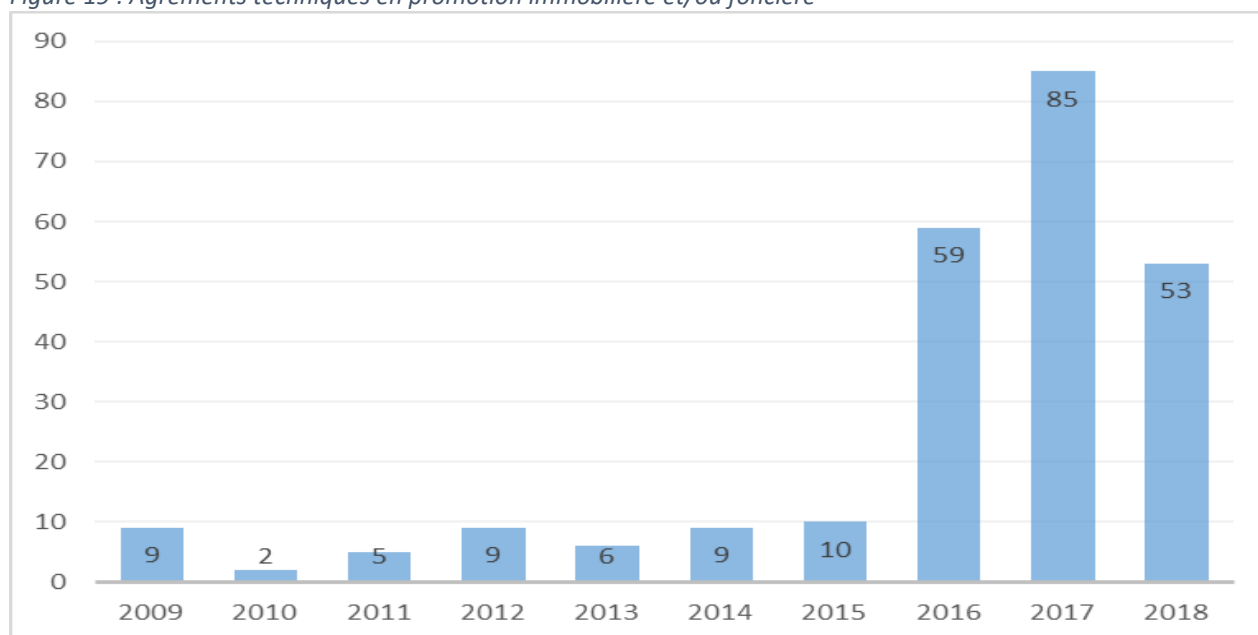
5.1.4. Les agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière

- 53 agréments techniques en promotion immobilière délivrés en 2018 ;
- 247 agréments techniques en promotion immobilière délivrés en 10 ans.

Le ministère a délivré 53 agréments techniques en promotion immobilière en 2018. C'est une baisse de 38% par rapport à 2017 où 85 agréments sont délivrés.

Sur les dix dernières années, le ministère a délivré 247 agréments techniques en promotion immobilière, soit une moyenne de 25 agréments par an. Sur la période 2016-2018, 197 d'agréments sont délivrés. Le nombre d'agréments octroyés au cours des trois dernières années est important. En effet, depuis 2016, plus de 50 agréments sont délivrés par an contre moins de 10 auparavant.

Figure 19 : Agréments techniques en promotion immobilière et/ou foncière



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

5.1.5. Les agréments techniques en géomètre expert

- 5 agréments techniques en géomètre expert délivrés en 2018, soit 2 de plus qu'en 2017 ;
- 2009-2018 : 19 agréments techniques en géomètre expert délivrés.

En 2018, le ministère a délivré 5 agréments techniques en géomètre expert, soit 2 de plus qu'en 2017. De 2010 à 2012, aucun agrément technique en géomètre expert n'est délivré. Sur la période 2009-2018, dix-neuf agréments techniques en géomètre expert sont délivrés, soit en moyenne 2 agréments par an.

Tableau 6 : Agréments techniques en géomètre expert

Types d'agrément	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
agrément technique en géomètre expert	2	0	0	0	4	1	3	1	3	5

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

5.1.6. Les agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte

- 5 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés en 2018 ;
- 17 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte délivrés de 2016 à 2018.

En 2018, le ministère a délivré 5 agréments techniques d'exercice de la profession d'architecte. C'est un agrément de moins qu'en 2017. Sur la période 2016-2018, dix-sept agréments techniques sont délivrés. Les agréments délivrés ont lieu surtout dans la région du Centre (16 sur les 17 délivrés entre 2016 et 2018).

Tableau 7 : Agrément techniques d'exercice de la profession d'architecte par région de provenance

Régions	2016	2017	2018
Centre	5	6	5
Est	1	0	0
Autres régions	0	0	0
total	6	6	5

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

5.1.7. Les agréments techniques en bâtiments

- 358 agréments délivrés en 2018 ;
- 1004 agréments en trois ans.

En 2018, le Ministère de l'urbanisme et de l'habitat a octroyé 358 agréments en bâtiment. Comparativement à l'année 2017, c'est une progression de 5 %.

De 2016 à 2018, le ministère a délivré 1 004 agréments, soit en moyenne 335 agréments par an. La région du centre à elle seule compte 739 agréments contre 265 pour l'ensemble des autres régions.

Tableau 8 : Agréments techniques en bâtiments par région de provenance

Régions	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	7	15	8
Cascades	2	6	10
Centre	227	245	267
Centre-Est	6	5	7
Centre-Nord	3	3	9
Centre-Ouest	12	11	8
Centre-Sud	1	2	7
Est	7	7	5
Hauts-Bassins	24	24	13
Nord	8	7	10
Plateau Central	2	2	1
Sahel	7	8	11
Sud-Ouest	1	4	2
Burkina Faso	307	339	358

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

5.2. Les actes de construire

5.2.1. Les nouvelles demandes de Permis de construire

- 770 nouvelles demandes par an ;

- 2018 : 87 % des demandes sont faites pour le permis de catégorie C ;
- 95 % des demandes sont formulées par les particuliers.

En 2018, le CEFAC a reçu 825 nouvelles demandes de permis de construire, soit 17 % de plus qu'en 2017. Aussi, toutes ces demandes sont exprimées dans la région du Centre. Par ailleurs, 790 des demandes sont formulées par les particuliers. Les demandes adressées aux municipalités (99%) sont plus importantes que celles adressées au ministère en charge de l'urbanisme. Les demandes de permis de catégorie C représentent 87 % de la demande totale. Les demandes exprimées par les femmes sont de 120, soit 14 % des demandes.

Trois mille nouvelles demandes sont reçues sur la période 2009-2018, soit une moyenne de 770 nouvelles demandes de permis par an. Chaque année, les demandes se concentrent dans la région du centre et les municipalités en reçoivent plus que le MUH.

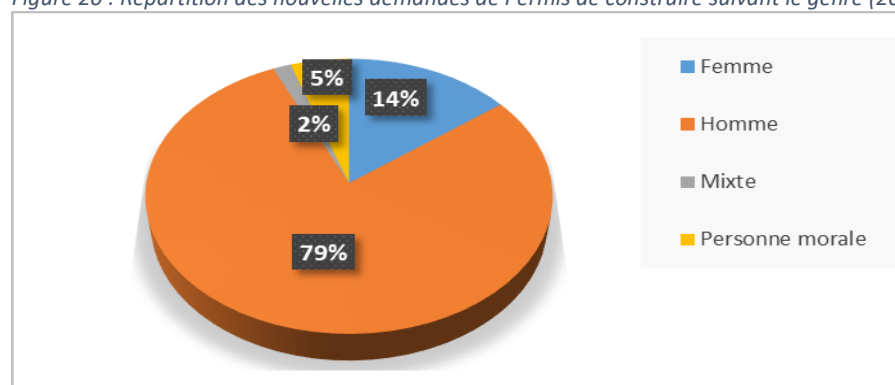
Le permis de catégorie C est le plus demandé avec 81 % de la demande annuelle totale en 2015 et 87 % en 2018. Les particuliers formulent plus de demandes avec 95 % des demandes exprimées sur la période. Aussi, les demandes exprimées par les femmes varient entre 15 % de la demande annuelle totale en 2018 et 19 % en 2015.

Tableau 9 : Les nouvelles demandes de Permis de construire

		2015	2016	2017	2018
Région	Centre	786	757	703	825
	Autres régions	4	0	0	0
	Burkina Faso	790	757	703	825
Structure qui délivre le permis	Mairie	787	755	696	819
	MUH	3	2	7	6
Catégorie de permis de construire	A	44	32	29	34
	B	101	78	58	73
	C	642	644	615	718
	Nd	3	3	1	

Source : calculs à partir des données du CEFAC

Figure 20 : Répartition des nouvelles demandes de Permis de construire suivant le genre (2018)



Source : représentation sur la base des calculs à partir données du CEFAC

5.2.2. Le traitement des demandes de Permis de construire

- 757 demandes examinées par an ;

- 2018 : avis favorable pour 90% de demandes de permis de construire.

En 2018, la commission d'examen des dossiers de permis de construire a examiné 940 demandes de permis de construire, soit 58 % de plus qu'en 2017. Six dossiers ne sont pas soumis la commission en 2018. Aussi, 70 % des demandes reçoivent un avis favorable et 26% sont rejetées.

Pour les dossiers de particuliers, les avis favorables représentent 71 % et 25 % sont rejetées en 2018. Les avis favorables constituent 47 % des avis rendus sur les demandes des ONG/association et un tiers sont rejetées. La proportion des avis favorables rendus est d'un tiers des dossiers des entreprises n'exerçant pas la promotion immobilière et la moitié de leurs demandes ont reçu un avis défavorable.

En 2018, 4/5 des avis prononcés par la commission sur les dossiers soumis par les femmes sont favorables. Pour les dossiers présentés par les hommes, les avis favorables représentent 70 % et 27 % sont rejetés. Les avis favorables constituent 74 % des avis rendus sur les demandes des couples et héritiers (mixtes). La proportion des avis favorables rendus est de 44 % des dossiers des personnes morales.

Sur la période 2009-2018, dix dossiers n'ont pas été soumis à la commission. Trois milles demandes sont examinés, soit une moyenne de 760 demandes de permis par an. Un avis favorable est prononcé pour 600 dossiers correspondant à 70 % des dossiers examinés sur la période.

Tableau 11 : Répartition des demandes suivant l'avis de la commission et par catégorie de permis

Catégorie	Avis de la commission	2015	2016	2017	2018
A	Défavorable	0%	0%	5%	0%
	Favorable	49%	73%	86%	74%
	Favorable sous réserve	51%	27%	9%	21%
	Instance	0%	0%	0%	5%
Total A		100%	100%	100%	100%
B	Défavorable	2%	0%	9%	6%
	Favorable	48%	74%	87%	58%
	Favorable sous réserve	50%	26%	4%	31%
	Instance	1%	0%	0%	5%
Total B		100%	100%	100%	100%
C	Défavorable	19%	17%	10%	29%
	Favorable	22%	34%	81%	39%
	Favorable sous réserve	57%	47%	9%	28%
	Instance	3%	1%	0%	4%
Total C		100%	100%	100%	100%
Nd	Nd	100%	100%		
Total Nd		100%	100%		

Source : calculs à partir des données du CEFAC

Tableau 10 : Répartition des demandes suivant l'avis de la commission

Avis de la commission	2015	2016	2017	2018
Défavorable	16%	14%	9%	26%
Favorable	27%	40%	82%	42%
Favorable sous réserve	55%	44%	9%	28%
Instance	2%	1%	0%	4%
Nd	0%	0%	0%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : calculs à partir des données du CEFAC

6. Les documents de planification

- 14 documents de planification élaborés en 2018.

En 2018, le MUH a élaboré 14 documents de planification urbaine dont huit SDAU, 5 SIU et un POS. Ce sont 8 documents de plus qu'en 2017. De 2009 à 2018, les documents de planifications urbaines élaborés sont de 44 dont 19 en 2012.

En 2018, le MUH a élaboré 8 SDAU, soit 6 de plus qu'en 2017. Sur la période 2009-2018, vingt-trois SDAU sont élaborés dont la moitié en 2012. Cinq SIU sont élaborés en 2018 et 16 sur la période de 2009-2018.

Carte 2 : Répartition des documents de planification élaborés

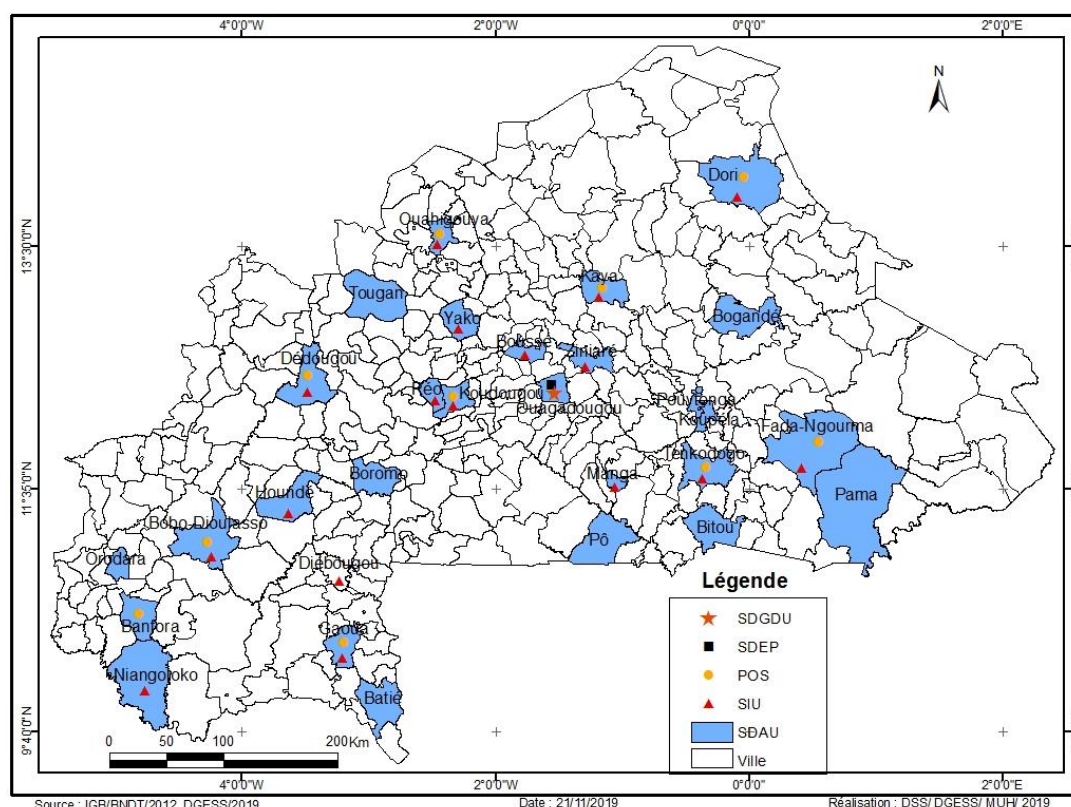


Tableau 12 : situation des documents de planification élaborés

Document	Situation	2009	2010	2012	2014	2017	2018	2010-2018
POS	Elaboré					4	1	5
	En cours							0
	Non							0
SDAU	Elaboré		1	12	2	8	23	
	En cours							0
	Non							0
SDDEP	En cours							0
	Non							0
SDGDU	En cours							0
	Non							0
SIU	Elaboré	2	2	2	7		5	16
	Non							0
Total		2	3	2	19	6	14	44

Source : annuaire statistique 2018 du MUH

7. Les titres fonciers et les actes divers liés au foncier : Titres de propriété, Bornage de terrain

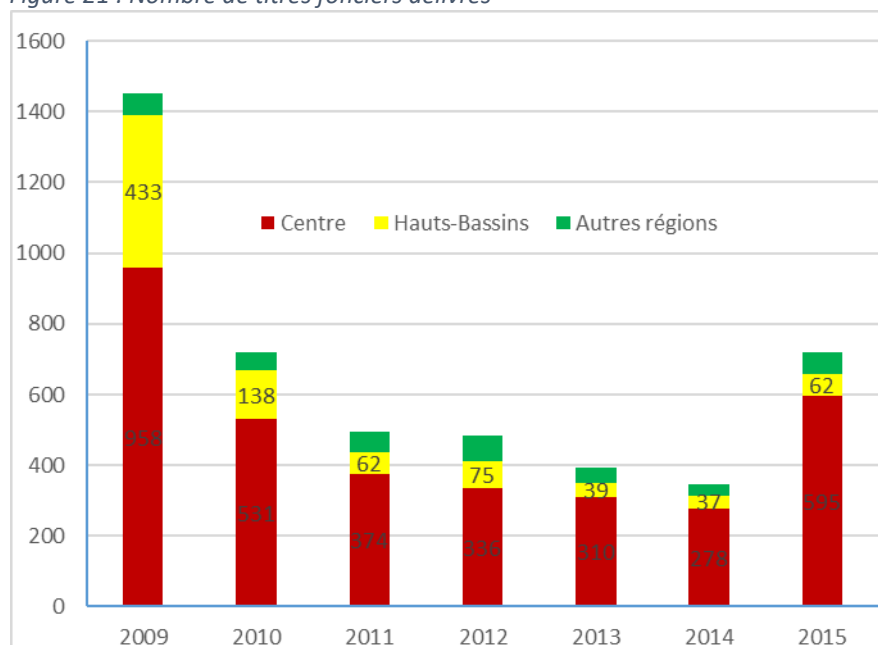
7.1. les titres fonciers délivrés

- 720 titres fonciers délivrés en 2015 dont 83 % dans la région du Centre ;
- 4 600 titres fonciers délivrés sur la période 2009 à 2015.

En 2015, les services fonciers du Ministère en charge de l'économie délivrent 720 titres fonciers. Pour la même année, la région du centre concentre 83 % des titres fonciers délivrés et les Hauts Bassins 9%.

Sur la période 2009-2015, les services délivrent 4 600 titres fonciers, soit une moyenne de 512 titres par an. Le nombre de titres délivrés baisse de façon continue entre 2009 et 2014.

Figure 21 : Nombre de titres fonciers délivrés



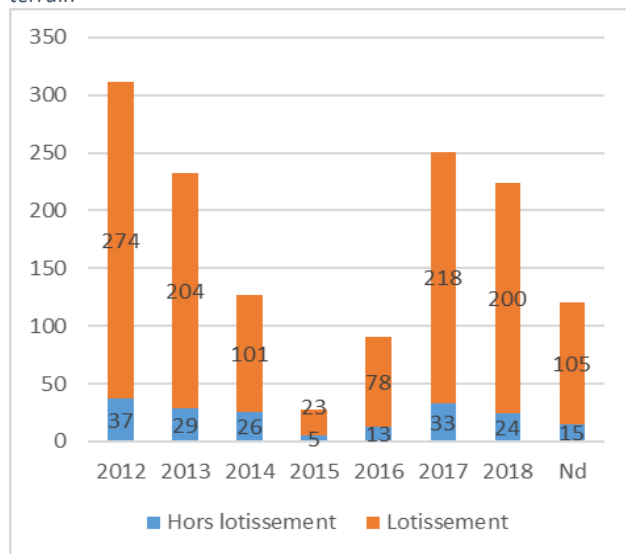
Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

7.2. Le bornage de terrain

- 224 nouvelles demandes de bornage en 2018 ;
- 85 % des demandes de bornage traitées en 2018.

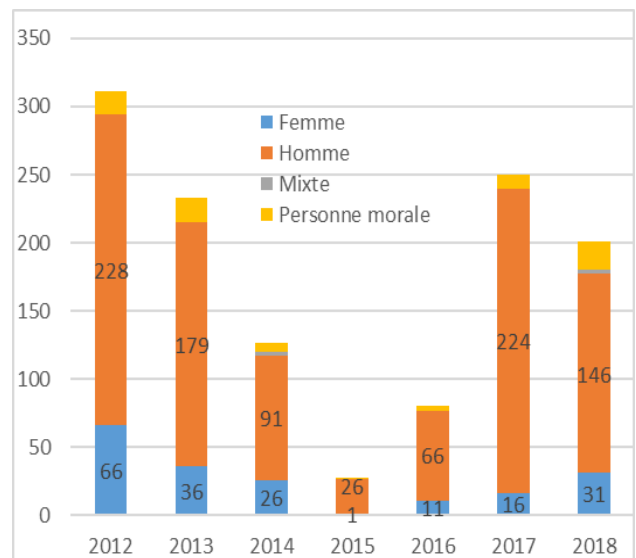
En 2018, les services du MUH ont enregistré 224 nouvelles demandes de bornage, soit une baisse de 11 % par rapport à 2017. Les demandes en zone lotie constituent 89% des demandes (200). Par ailleurs, 65 % des demandes sont exprimées par les hommes et 14% par les femmes. Les particuliers sont les plus grands demandeurs de services de bornage puisque y représentent 80 % des demandes exprimées.

Figure 22 : Nombre de demandes de bornage selon la nature du terrain



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 23 : Nombre de demandes de bornage selon le genre¹



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

En 2018, 85 % des demandes de bornage sont traitées. Cette proportion recule de 12 points de pourcentage par rapport à 2017. Toutes les demandes exprimées pour les zones hors lotissement sont traitées. Ce sont les demandes en zone lotie qui ne sont pas traitées en totalité au cours de la même année.

8. La maîtrise d'ouvrage déléguée

- deux contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée en 2018.

En 2018, le MUH suit 2 MOD. C'est trois de moins par rapport à 2017. Avec une valeur médiane de 4 sur la période 2009 -2018, l'année 2016 avec 247 contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée fut exceptionnelle.

Tableau 13 : nombre de contrats de maîtrise d'ouvrage déléguée

Maitre d'ouvrage	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Etat	3	0	2	2	6	7	20	247	5	2	294

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

9. Le contrôle de constructions et d'aménagements

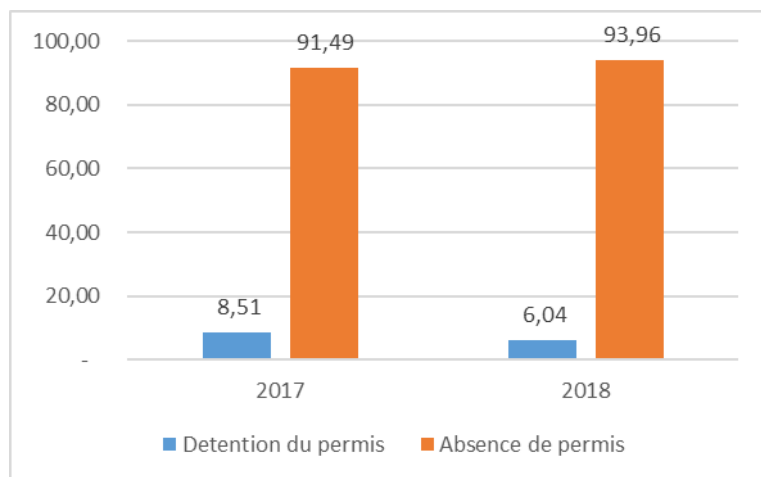
- 2017-2018 : 1 438 constructions contrôlées ;
- 7 % des constructions en cours possèdent un permis de construire.

¹ Mixte : héritiers, couple

En 2018, le MUH a contrôlé 662 constructions. C'est moins qu'en 2017 où 776 constructions sont contrôlées, soit une baisse de 15 %.

En 2017 et 2018, sur un total de 1 438 constructions contrôlées, 106 possèdent un permis de construire, soit 7 % de l'ensemble des constructions contrôlées. Cette situation est due d'une part à l'insuffisance d'information, de sensibilisation des usagers, de formation des acteurs, à l'incivisme des usagers et d'autres part au coût élevé des prestations, à la non-application des décisions issues des opérations de contrôles et à la faiblesse des moyens de coercition.

Figure 24 : Nombre de constructions contrôlées suivant le résultat du contrôle



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

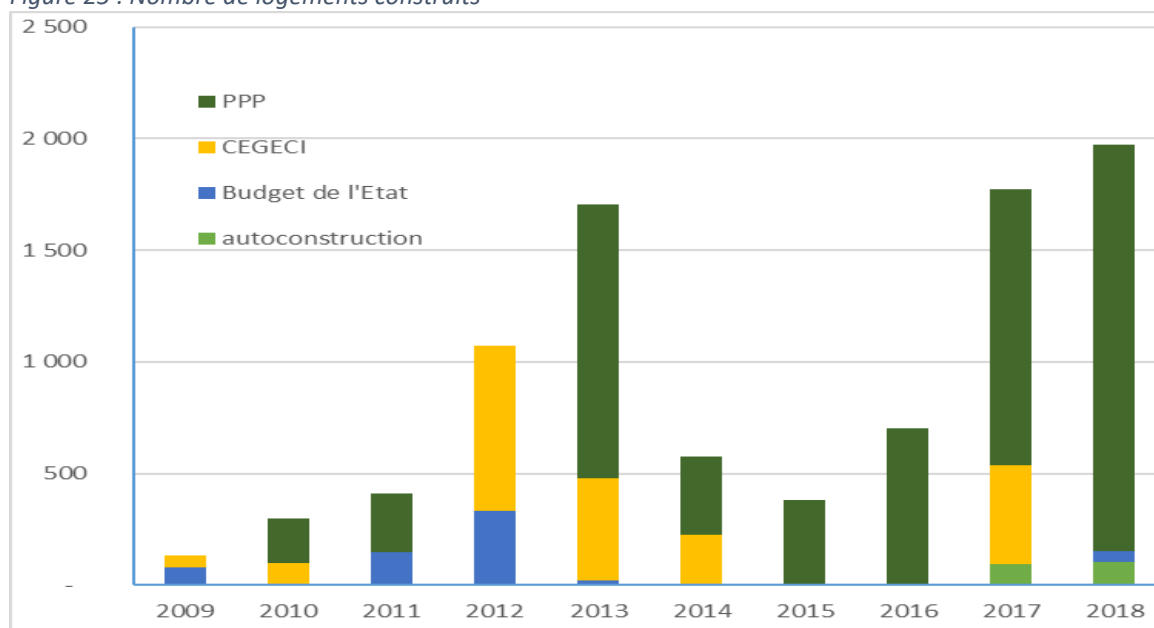
10. Les constructions de logements

- 1 770 logements construits en 2018.

En 2018, ce sont 1 770 logements qui sont construits en partenariat public privé.

Pour la période de 2009-2018, les promoteurs ont construit 3 846 logements dont 195 logements (2 %) en auto-construction, 629 logements (7 %) par l'Etat (ligne budgétaire de l'Etat), 2 014 logements (22 %) par le promoteur public CEGECI et 3 337 logements (88 %) par les promoteurs privés. Ces dernières années, la politique de l'Etat en matière de logement est orientée vers le Partenariat Public Privé (PPP).

Figure 25 : Nombre de logements construits



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

11. Le foncier : la demande et les superficies demandées

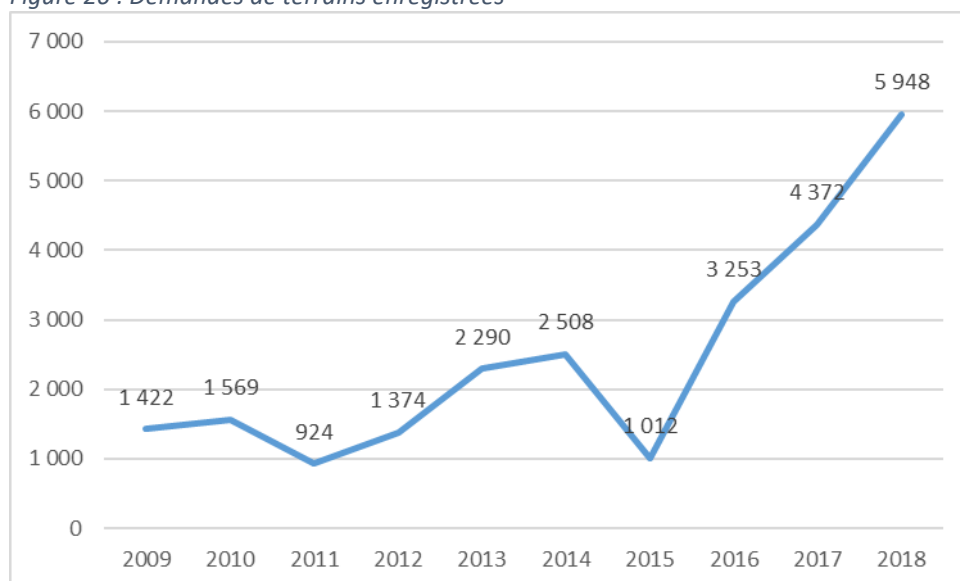
11.1. La demande de terrains

- 5 948 dossiers de demande de terrain en 2018, soit 15 % de plus qu'en 2017 ;
- 24 672 dossiers de demande de terrain sur la période 2009-2018.

En 2018, les services du MUH ont enregistré 5 948 dossiers de demande de terrain sur l'ensemble du pays. Ce sont plus de 1 500 dossiers de plus qu'en 2017, soit un accroissement de 15 %.

De 2009 à 2018, les services du MUH ont reçu 24 672 dossiers de demande de terrain. C'est en 2011 (924) et en 2015 (1012) que les services ont reçu moins de demandes de terrains et cela est lié à la situation socio-politique nationale ayant amené les autorités à suspendre les opérations de lotissements. De 2016 à 2018, le nombre de demandes de terrain est croissant et vaut 55 % de toutes les demandes exprimées sur la période 2009-2016.

Figure 26 : Demandes de terrains enregistrées



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

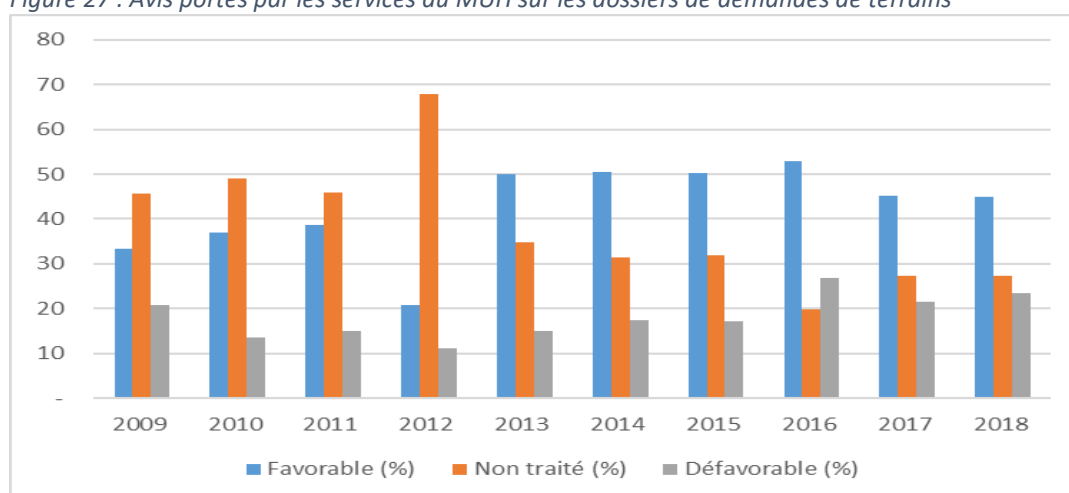
11.2. Les avis portés par les services du MUH sur les dossiers de demandes de terrains

- 4 659 dossiers de demande traités en 2018 ;
- 66 % avis favorable.

En 2018, sur 4 659 dossiers de demande de terrain traités, 66 % reçoivent un avis favorable, soit une progression de 9 % par rapport à 2017. La région du Nord a le taux le plus élevé de dossiers traités avec 77 %, à l'opposé du Centre-sud où 25 % de dossiers sont traités.

De façon générale, le nombre de dossiers non traités est croissant (13 % en 2009 à 82 % en 2018), dû à l'absence d'un manuel de procédure pour le traitement des dossiers d'une part et à l'insuffisance des ressources matérielles, financières et humaines d'autres part.

Figure 27 : Avis portés par les services du MUH sur les dossiers de demandes de terrains



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

11.3. Les demandes enregistrées par type de bénéficiaires

- 2009-2018 : 24 712 demandes enregistrées dont 23 202 pour les particuliers et 16 pour les promoteurs immobiliers.

En 2018, les demandes de terrain exprimées par les particuliers sont de 5 700 soit 96 % de la demande totale. Les demandes des ONG/associations, de l'Etat/collectivité territoriale représentent respectivement 3 % et 1%.

Sur la période 2009 à 2018, les particuliers expriment 23 202 demandes de terrain, soit 94 % de la demande totale. Les proportions des demandes des ONG/associations, de l'Etat/collectivité territoriale sont respectivement de 4 % et 1 %.

Tableau 14 : Demandes enregistrées par type de bénéficiaires

Région/type bénéficiaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Autre entreprise	36	24	25	20	15	4	4	32	33	35
Etat/Collectivité	17	8	3	29	17	15	7	9	46	32
ONG/association	132	118	57	71	102	109	39	129	148	177
Organisme Régionale/Internationale								1		
Particulier	1 238	1 434	844	1 256	2 169	2 380	962	3 077	4 142	5 700
Promoteur immobilier						3	1	9	1	2
Total	1 423	1 584	929	1 376	2 303	2 511	1 013	3 257	4 372	5 948

Source : Annuaire statistique 2018 du MUH

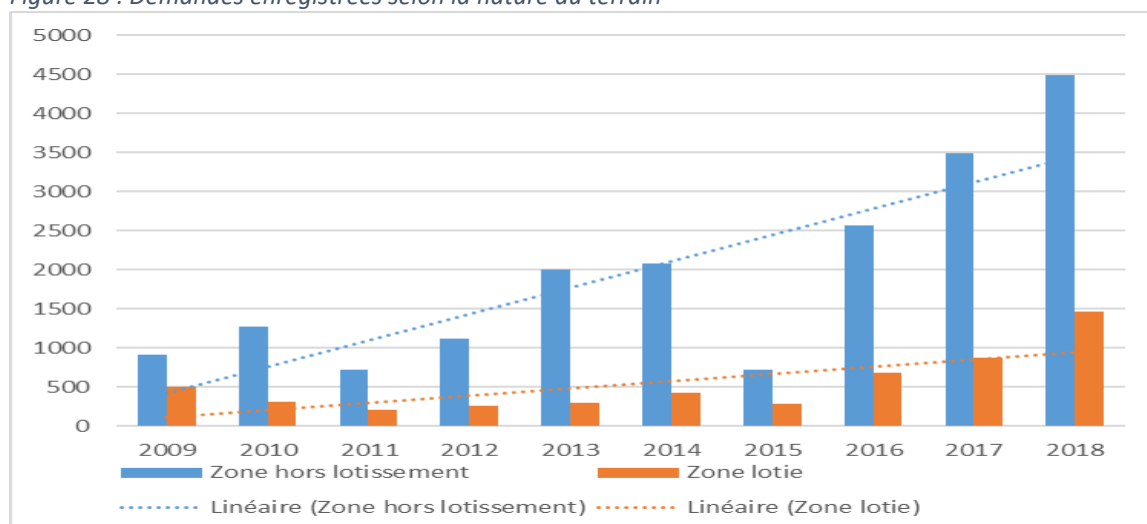
11.4. Les demandes enregistrées selon la zone

- 4 485 demandes en zone hors lotissement en 2018, soit 75 % des demandes ;
- 2009-2018 : 19 390 demandes de terrain hors lotissement.

En 2018, les services du MUH enregistrent 1 463 dossiers pour la zone lotie et 4 485 pour les zones hors lotissement. Comparativement à l'année 2017, la demande en zone lotie augmente de 67 % et celle en zone hors lotissement de 28 %.

Les demandes de terrains croissent de 2009 à 2018 avec une accentuation pour les terrains en zone hors lotissement. Cela dénote un intérêt de plus en plus poussé sur le foncier en zone péri-urbaine du fait de la suspension des lotissements décidé en 2011 et renouvelée en 2015.

Figure 28 : Demandes enregistrées selon la nature du terrain



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

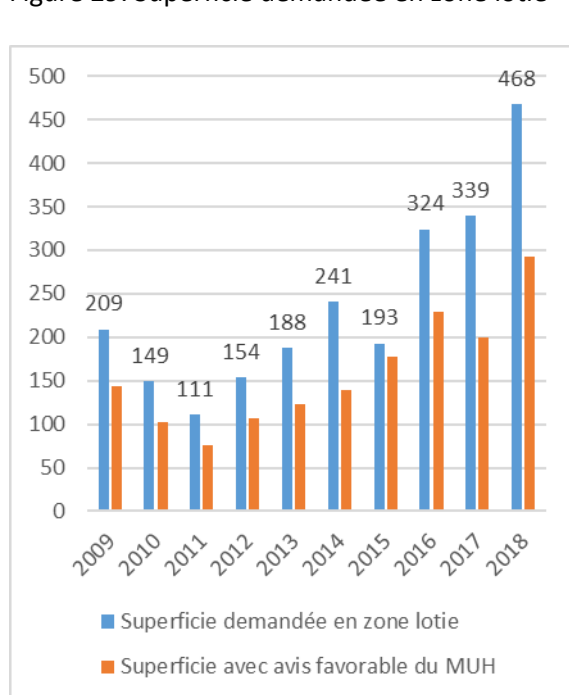
11.5. La superficie (ha) demandée par zone et suivant l'avis porté par les services du MUH

- 2018 : 13 263 ha demandés et un avis favorable des services du MUH pour 7 176 ha ;
- 2009-2018 : 46 721 ha demandés dont 2 376 ha en zone lotie.

En 2018, sur une demande de terrain totale exprimée de 13 263 ha, les services du MUH donnent un avis favorable pour 7 176 ha dont 6 884 ha en zone hors lotissement.

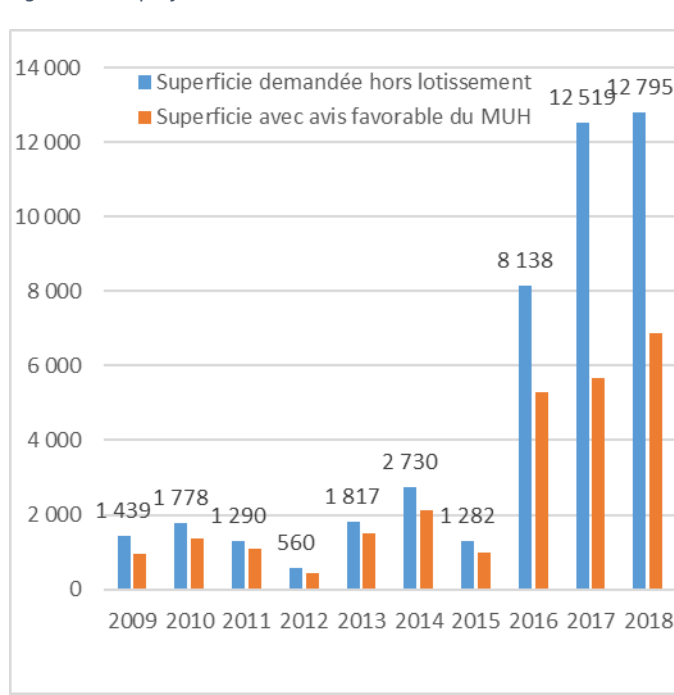
La superficie de terrain totale demandée de 2009 à 2018 est de 46 721 ha soit une moyenne annuelle de 4 672 ha. Un accroissement particulièrement important s'observe entre 2016 et 2018 où l'on passe de 8 461 ha à 13 263 ha avec une superficie moyenne de 8 700 ha par an.

Figure 29: Superficie demandée en zone lotie



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Figure 30 : Superficie demandée en zone hors lotissement



Source : représentation à partir des données de l'annuaire statistique 2018 du MUH

Conclusion

Outre la présentation de statistiques sur les services rendus aux usagers par le ministère, le tableau de bord a mis en évidence l'intérêt pour les structures d'améliorer leurs pratiques de capitalisation de données. Une analyse sur une large couverture géographique et sur la période 2009-2018 a permis de constater l'évolution des réalisations du ministère.

Aux termes des analyses, les recommandations suivantes peuvent être faites :

- chaque structure du MUH doit tenir son tableau de bord, ce qui est de nature à assurer une capitalisation interne et une auto-évaluation de la cohérence des données par les structures elles-mêmes ;
- sauvegarder la ligne budgétaire réservée à l'élaboration du tableau de bord de manière pérenne de sorte à assurer l'élaboration, l'édition et la diffusion du tableau de bord ;
- élargir le champ du tableau de bord selon la disponibilité de nouvelles données ;
- intégrer les nouveaux besoins en information des acteurs du domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

12. les annexes

12.1. l'équipe de rédaction

Supervision

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
GOUNGOUNGA B. Stanislas	Secrétaire Général	Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MUH)	goungounga@gmail.com
Nehoun NIGNAN	Directeur Général des études et des statistiques sectorielles	DGESS/ MUH	nehoun_2003@yahoo.fr

Conception : Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) / DGESS/ MUH

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Oumarou SONGRE	Directeur des Statistiques Sectorielles	DGESS/ MUH	songr2006@yahoo.fr
Lo TO	Chef de service des systèmes d'information et de la diffusion	DGESS/ MUH	tolo6296@gmail.com

Assistance technique : PAGPS

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Athanase KAGAMBEGA	Assistant technique / PAGPS	SPS/PAGPS	akagambega@yahoo.fr

Production : Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) / DGESS/ MUH – avec l'appui du PAGPS

Personnes ayant participé à la rédaction

Nom et prénom	Fonction	Structure	Mail
Oumarou SONGRE	Directeur des Statistiques Sectorielles/MUH	DGESS/ MUH	songr2006@yahoo.fr
SANOU Chantal		DSI/MUH	chantaline14@gmail.com
Romains KYELEM	Chargé de mission /MUH	MUH	kromains@yahoo.com

Alice Flore PITROIPA	DGUVT/MUH	DGUVT / MUH	alicepitroipa@yahoo.fr
SAVADOGO Mamadou		DGC-OAC/MUH	savadogoma@yahoo.fr
Hamadou KABORE	DGAHC/DGESS/MUH	DGAHC / MUH	hamadoukabore@gmail.com
Lo TO	DSS/DGESS/MUH	DGESS/ MUH	tolo6296@gmail.com
B Jacob OUANRE	Chef de Service Administratif et Financier	DGESS/ MUH	ouanre2012@gmail.com
Elisabeth ZONGO	DRH/MUH	DRH/ MUH	ouedraogolisa21@yahoo.fr
Léon SAWADOGO	DSEC/DGESS/MUH	DSEC/ MUH	sawadogoleon@gmail.com
B. Fabrice ZONGO	DFP/DGESS/MUH	DFP/ MUH	bassimanegozungo@gmail.com
SANKANRA Fidèle		BCMP	fidelesankara@yahoo.fr
KOLOGO Amina		DAF/ MUH	missainkol2@yahoo.fr
NIKIEMA P. Joachim	Inspecteur techniques des services	IGS/ MUH	joachimnikiema@yahoo.fr
BALMA S. Joseph		SP/PNL/ MUH	ba_sijo@yahoo.fr
ZOUNGRANA P. Philippe		PS/ MUH	zoungranaa@yahoo.fr
OUEDRAOGO Larba	Chargé d'études	SG/ MUH	larbson148346@gmail.com

12.2. La définition de concepts

N°	Concept	Définition
1	Agréments techniques	: Licence d'affaires octroyée à une personne physique ou morale pour exercer une activité
2	Aménagement foncier	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique sur l'ensemble des terres et des biens immeubles ou assimilés.
3	Aménagement	: Ensemble d'opérations de transformation physique et / ou du statut juridique d'un espace pour des activités.
4	Attestation d'attribution de parcelle	: Titre de jouissance provisoire délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines et rurales destinées à tout usage. Elle est délivrée à tout usager qui a satisfait au paiement de la taxe de jouissance. Elle est destinée à permettre la demande de permis de construire. Elle est délivrée sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
	Auto construction	: Action de réaliser une construction par un particulier sur fonds propres, sans ou avec le concours d'un financier. L'auto construction peut être assistée par un constructeur (architecte, ingénieur, technicien ou entrepreneur) : il s'agit de l'auto-construction assistée (source : Politique nationale de développement urbain).
5	Demande de logement exprimé	: S'entend ici par celle déclarée lors des opérations de souscription. Elle reste donc une partie de la demande potentielle de logement car une grande partie de la demande reste non déclarée lors des opérations de souscription.
6	Dépenses de fonctionnement	: Ils comprennent les coûts liés à la technologie de l'information, à la gestion des ressources humaines, aux services financiers, à l'approvisionnement, au transport, à la gestion des locaux et des installations, aux services juridiques, aux communications et à la planification des activités. Elles aident les ministères à élaborer les politiques et les programmes et à fournir les services.
7	Etat de droit réel	: un acte officiel délivré par l'administration publique (Receveur de la publicité foncière) et constatant l'état des droits et obligations immobilières grevant un terrain. Cet acte se présente habituellement en la forme d'un formulaire dûment rempli, authentifié et signé par le receveur.
8	Habitat	: Aire dans laquelle vit une population. Il englobe les habitations ou logements des ménages et l'aménagement de cet espace vital (RGPH). Le logement et son environnement, incluant ainsi l'ensemble des services urbains de base (PNH DU)
9	Logement décent	: Logement réalisé sur la base de normes minimales acceptables d'espace de vie, de durabilité des matériaux de construction, de sécurité, d'éclairage, de salubrité et d'accès facile à l'eau potable.
10	Logement social	: Logement décent offrant un minimum de fonctionnalité, de sécurité, de confort et d'hygiène. Il est produit avec l'appui de l'Etat.
11	Logement	: Local distinct et indépendant se trouvant à l'intérieur d'une concession si celle-ci en comporte plusieurs, ou se confondant à la concession elle-même, pour servir d'habitation.
12	Ménage	: Ensemble de personnes partageant le même logement et participant à son économie.

13	Ménage bidonville	de	: un ménage dans lequel les habitants souffrent d'une ou plusieurs des « privations du ménage » suivantes : manque d'accès à une source d'eau améliorée, manque d'accès à des installations d'assainissement améliorées, manque de espace de vie suffisant, manque de durabilité du logement et manque de sécurité foncière. (Définition opérationnelle de l'ONU-Habitat)
14	Ménage ordinaire	:	: Unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent, en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci.
15	Milieu résidence	de	: Variable permettant de faire la distinction entre l'urbain et le rural.
16	Permis construire	de	: Document délivré par l'autorité administrative autorisant la réalisation d'une construction
17	Permis d'exploiter	:	: Titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation à des fins lucratives de terres du domaine privé immobilier de l'Etat ou des collectivités territoriales avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso)
18	Permis d'habiter	urbain	: un titre de jouissance permanent. Il est délivré aux personnes physiques ou aux personnes morales pour l'occupation des terres à usage d'habitation avec possibilité d'aliénation définitive desdites terres dans les conditions déterminées par la présente loi. ». (Selon l'article 178 de la loi n° 034-2012/AN portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso). Le Permis Urbain d'Habiter (PUH) est délivré sur les terrains qui ont satisfait au paiement de la taxe de jouissance et aux conditions de mise en valeur du terrain conformément à sa destination. Il est délivré sur demande volontaire du titulaire de droit de jouissance.
19	Promotion immobilière	:	: Consiste à réaliser ou faire réaliser les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina-Faso : l'édification, l'amélioration, la réhabilitation ou l'extension de construction sur des terrains aménagés
20	Réserve administrative	:	: Lots ou parcelles de terre prévus par un plan d'occupation des sols ou un schéma ou un plan d'aménagement pour les besoins futurs de l'Etat et des collectivités territoriales.
21	Réserves foncières	:	: Domaines fonciers constitués par l'autorité publique pour des besoins futurs.
22	Taux d'attribution	:	: Le rapport du nombre d'attributaires sur le nombre total de souscripteurs multiplié par 100.
23	Taux d'urbanisation	:	: Rapport entre la population qui vit en milieu urbain et la population totale.
24	Titre foncier	:	: Titre de propriété délivré aux personnes physiques ou morales désireuses d'acquérir en pleine propriété une terre urbaine ou rurale. Le titre foncier consacre l'aliénation définitive desdites terres au profit du propriétaire dans les conditions déterminées par la loi N°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina. Il est la garantie par excellence en matière de sureté réelle accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance. En outre, le titre foncier est imprescriptible, inattaquable, hypothécable et irrévocable.

25	Ville	<p>Dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain, La ville, au Burkina Faso, est définie comme le noyau urbain dans la commune urbaine formé par un tissu urbain continu et doté d'un réseau fonctionnel d'adduction d'eau, d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et d'équipements structurants. Il y a donc la ville et la campagne dans la commune urbaine telle que définie au Burkina Faso. La ville, telle que définie, :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) une zone d'influence qui peut englober les villages immédiats qui constituent les zones préférentielles de son extension. <p>De cette définition de la ville on peut considérer qu'il y a trois (3) niveaux de ville</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) - les villes métropoles qui sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; 2) - les villes moyennes qui sont les centres régionaux au nombre de 11 ; 3) - les petites villes au nombre de 36.
26	Zone d'habitation	: Emplacement de l'habitation en zone lotie ou non lotie.

12.3. La méthodologie

Préparation

L'analyse des attentes et des besoins des utilisateurs, l'évaluation de la pertinence de la mise en œuvre des activités, l'évaluation des conditions de succès et les possibilités qu'offrent les systèmes de gestion et d'information existants ont été les principes directeurs de l'élaboration du document.

Il s'est agi de sélectionner l'information décisionnelle en tenant compte des besoins du ministère et des autres utilisateurs. La disponibilité de l'information reste la condition préalable au maintien d'un indicateur. En ce sens, en se basant sur les informations de l'annuaire statistique du MUH et les rapports d'activités du MUH, il devient plus aisé de faire le tri des indicateurs et concevoir aisément les tableaux nécessaires.

Dans le processus d'élaboration du tableau de bord, les étapes suivantes ont été franchies :

- Sélection de l'information décisionnelle ;

C'est l'étape de l'élaboration de la liste des informations nécessaires. Les indicateurs sont renseignés auprès des structures productrices de données qu'il faut identifier auparavant. C'est le lieu également de prendre les décisions stratégiques de gestion

des questions de données manquantes ou incohérentes en vue de palier aux insuffisances constatées sur le terrain de la collecte.

- la rédaction du draft par l'équipe de la Direction des statistiques sectorielles ;

A ce niveau l'élaboration des tableaux et graphiques facilite l'analyse qui fera sortir les éléments saillants et les commentaires utiles à la compréhension des faits décrits. L'analyse se fait par secteurs ou domaines d'activités.

- l'amendement et la validation du document lors d'un atelier ;
- la soumission de la version adoptée à la signature de Monsieur le Ministre.

Les sources d'information

Les informations sont fournies selon leur disponibilité et leur qualité. Elles sont essentiellement issues :

- des grandes enquêtes nationales (RGPH, EDS, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, ..) ;
- des informations administratives auprès des structures du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (CEGECI, SONATUR, DGAHC, DGC-OAC, DGUVT, DGESS, les Directions régionales du MUH, ...) ;
- des informations recueillies auprès de plusieurs secteurs ministériels des rapports annuels d'activités du MUH ;
- des entretiens avec les structures du MUH.

Période couverte par l'étude

L'étude porte sur la période 2006-2016 principalement. Cependant pour, certains indicateurs ou pour des raisons spécifiques, des ouvertures sont faites sur d'autres périodes. En effet, les données structurelles précisant le contexte dans lequel le MUH exécute ses missions porte sur des périodes différentes compte tenu de la fréquence de production des statistiques.

Difficultés rencontrées

- Les erreurs résiduelles sont liées à des absences de réponse ou à des situations particulières (fusions, etc.) ;
- La disponibilité des données reste en tout temps le facteur limitant l'extension du choix des indicateurs du tableau de bord : ni les données primaires, ni celles

- secondaires ne peuvent être disponibles dans les délais fixés ;
- La question cruciale de l'édition et de l'impression des documents produits demeure un frein à leur large diffusion ;
 - La non prise en charge de la collecte des données reste le goulot d'étranglement majeur ;
 - La réticence de certains acteurs et la rétention de l'information constituent un facteur limitant l'expansion des éléments d'analyse à d'autres domaines clé.